



La ville aux associations

COMPETENCES

La Ville et la Métropole d'Amiens apportent chaque année un soutien financier aux associations.

Les demandes de subvention peuvent concerner des actions spécifiques ou du fonctionnement global de l'association présentant un intérêt local et œuvrant dans le champ des politiques publiques développées par la ville (cohésion sociale, démocratie locale, événementiel, devoir de mémoire, enfance, éducation, jeunesse, citoyenneté, prévention, urbanisme) et par la communauté d'agglomération (sport, culture, événementiel, relations internationales, développement économique, enseignement supérieur, emploi/insertion, tourisme, vie associative, environnement, développement durable, habitat, logement).

MOYENS, OUTILS ET SERVICES PUBLICS

Droit commun

> *Mission Vie associative d'Amiens Métropole*

Guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention (hors politique de la ville)

> *MAAM (Maison des associations d'Amiens Métropole)*

Fait le lien entre les associations d'Amiens et de la Métropole en leur apportant services, appuis technique et logistique (mise à disposition de locaux, aide logistique pour l'organisation d'événements, boîte aux lettres, formations gratuites de bénévoles, maquettage et tâches de communication, ressources, accompagnement à la rédaction de statuts, etc). La MAAM organise chaque année, « Agora » le salon des associations amiénoises.

> *Services de la collectivité concernés par la politique associative (Mairie et Métropole)*

Selon chaque thématique : direction de la jeunesse / direction des sports / direction de la culture, / direction de l'insertion, ...

> *OSAM (Office des Sports d'Amiens Métropole)*

Structure de concertation et de proposition en direction de la collectivité territoriale. Elle met à la disposition des associations adhérentes différents services tels : information et orientation du grand public, Information sur l'actualité associative et les services aux associations, promotion des activités et des événements sportifs, contribution au développement du projet sportif métropolitain,...

Hors droit commun : quartiers populaires

Chefs de projet « politique de la ville » par secteur d'intervention (5 sur la ville) – travail direct avec les services de l'Etat

Financement des associations avec l'appui de co-financements par d'autres collectivités : Conseil départemental, Conseil Régional et les services de l'Etat (DDCS, DRAC, ARS)

La Charte d'engagements réciproques entre associations, collectivités et Etat : un outil national de définition des conditions de partenariat entre associations, Etat et collectivités locales, déclinable localement. Cette charte encourage les démarches de co-construction et reconnaît l'expertise citoyenne des associations et leur légitimité à contribuer à l'intérêt général et aux politiques publiques.

ELUS ET AGENTS

Elus actuels (équipe Brigitte Fouré)

Nathalie Lavallard, adjointe à la vie associative, en charge de la démocratie locale

Cette compétence est transversale aux différents secteurs d'interventions des associations (sport, culture, insertion, social, jeunesse,)

Service municipal affecté (équipe Brigitte Fouré) :

La Mission Vie associative d'Amiens Métropole – Référente : Christelle Briatte - Contact : Saïda ANDASMAS

Elu mandat précédent (équipe Gilles Demailly)

Etienne Desjonquères, 1er adjoint en charge de la démocratie locale et de la vie associative.

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

- 4 100 associations actives
- 206 nouvelles associations par an dont 199 qui se créent dans le secteur culturel (27 %), sport, loisirs
- 8 831 emplois salariés associatifs
- 624 associations employeuses dont la moitié avec 1 salarié et 30 % de 2 à 9 salariés.
- L'éducation, la formation, l'insertion : 33 % des emplois, contre 21 % au niveau national. Puis l'action sociale (28 %).
- 59 % de l'emploi associatif est occupé par les femmes
- 70 % des associations font parties d'un groupement (MAAM, fédération sportive ou autres fédérations, ...)
- 56 % des associations déclarent manquer de bénévoles
- 37 % des dirigeants ont plus de 60 ans
- La fonction de président reste détenue par les hommes (à hauteur de 63 % des associations)
- La cotisation est la 1^{ère} source de financement
- Des sources de financement public variés selon les associations : Etat, Mairie d'Amiens, Amiens Métropole, Département, Conseil régional, Europe
- De fortes inquiétudes face à l'avenir du financement public qui diminue

Source : *Observatoire local de la vie associative, chiffres basés sur 33 communes.*

Besoins que les associations ont exprimés suite à l'enquête menée par la MAAM

- Mise à disposition de locaux : 1er besoins des associations non employeuses : recevoir du public, animer des ateliers, faire des permanences,
- Pas de sécurité des financements dans le temps : engagements pluriannuels
- Manque d'animations pour les associations : l'organisation de temps forts pour que les associations se rencontrent

REGARDS SUR LA POLITIQUE MENÉE SOUS LE MANDAT B.FOURE ET SOUS LES MANDATS PRÉCÉDENTS

Politique identique à celle menée sous le mandat de Gilles De Robien : pas de projet métropolitain pour la vie associative.

La principale préoccupation concerne le financement public des associations caractérisé par :

- Le court terme
- La complexité des demandes de subvention
- La complexité de l'articulation entre droit commun et quartiers populaires
- Le manque de sécurisation des financements publics, en lien avec les autres cofinancements (collectivités territoriales et les services de l'Etat)
- Des critères de financement pas toujours explicites
- Sous le mandat de B. Fouré, quand une association est financée, elle reçoit 20 % au début de l'action et 80 % à la fin de l'action. A l'époque du mandat de Gilles De Robien, le rapport était inversé.

RESSOURCES

Références (livres, études, chercheurs, politiques...).

Maud Simonet : *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, 2010

Matthieu Hély et Maud Simonet : *le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013

Matthieu Hély : *les Métamorphoses du monde associatif*, Presses Universitaires de France, 2009

Le Mouvement Associatif, *Pour un partenariat renforcé entre acteurs publics*

et associations : pourquoi et comment décliner la charte des engagements réciproques ?

https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/07/Assos_CharteEngagementsReciproques_v4.pdf

Exemple de politique mises en place ailleurs : mise en place de chartes d'engagements réciproques entre associations et acteurs publics à : Bordeaux ; Château Thierry et Beauvais.